

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 4 Octobre 2018 à 18 H 30
au Grand Salon de l'Hôtel de Ville

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
du Conseil Municipal du 28 Juin 2018

1 - COMMUNICATION DE DÉCISIONS

En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 29 mars 2014, complétée par la délibération du 15 décembre 2016, autorisant Monsieur le Maire à traiter les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :

⇒ A l'Établissement de tarifs (alinéa 2°) :

- Fixant le prix de vente de crayons pour l'action pédagogique « Les rencontres de l'image – spécial ados » destinés à la promotion du Musée de l'Image d'Épinal.
- Prévoyant la mise en place d'un échelonnement pour le paiement d'abonnements annuels pour l'accès au Golf municipal.
- Fixant les différents tarifs relatifs aux charges de fonctionnement liées à l'occupation du Marché Couvert, pour l'année 2018.
- Fixant les différents forfaits et prix unitaires des charges locatives des logements communaux pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.
- Fixant les différents tarifs correspondant aux accueils et déplacements des villes jumelles dans le cadre des relations internationales pour l'année 2018.

⇒ À l'Établissement d'un contrat de prêt (alinéa 3°) :

- Avec ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, pour la conclusion de différents contrats relatifs à la souscription d'emprunts, à la renégociation d'emprunts et au renouvellement d'une ligne de trésorerie.

⇒ **A l'Établissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4°) :**

- Avec la Société ELLIVA, pour des investigations complémentaires sur des réseaux enterrés sensibles et non sensibles.
- Avec la Société TAVU PUBLICITE, pour un avenant au marché des travaux de signalétique dans le cadre de la mise aux normes d'accessibilité des Établissements Recevant du Public.
- Avec la Société SUEZ Eau France, pour des travaux de réhabilitation d'ouvrages de captages d'eau potable.
- Avec la Société DEKLIC GRAPHIQUE, pour des travaux d'impression de la plaquette de présentation des Classes à Horaires Aménagées Musique (CHAM).
- Avec la Société S.F.E., pour l'achat de chariots de tri.
- Avec la Société COLAS EST, pour la fourniture de matériaux d'enrobés à froid.
- Avec la Société PRET A PARTIR, pour la fourniture de titres de transport et de prestations associées, dans le cadre des relations internationales.
- Avec les Sociétés TISSERANT et DANIEL SOUPE, pour l'achat d'arbres et de plantes vivaces pour divers aménagements.
- Avec la centrale d'achat UGAP, pour la fourniture d'un aspirateur de déchets urbains.
- Avec la Société AB SECURITE, pour un avenant au marché de vérification et maintenance des équipements de système de sécurité et d'incendie.
- Avec la Société QCS SERVICES, pour l'élaboration et la fourniture des registres publics d'accessibilité.
- Avec la Société GERALDINE ROUSSELLE ENERGIE ENVIRONNEMENT, pour la désignation d'un conseiller Cit'énergie.
- Avec la Société E.T.I, pour la réalisation d'un diagnostic amiante de l'ancien foyer étudiant, sis 20-22 quai des bons enfants.
- Avec la Société ALIVE EVENTS, pour la sonorisation et l'éclairage des spectacles vivants.
- Avec la Société THIERRY BIASUTTO PYROTECHNIE, dans le cadre des festivités du 13 juillet 2018.
- Avec la Société EIFFAGE ROUTE NORD EST, pour un avenant au marché de travaux de voirie, rue Entre-les-deux-portes.
- Avec les librairies AU MOULIN DES LETTRES, QUAI DES MOTS et CONCORDE, pour la fourniture de livres destinés aux écoles spinaliennes.
- Avec la Société TRB TRAPDID-BIGONI, pour un avenant au marché de travaux de requalification de voirie et du réseau d'assainissement, rue du Clair Matin.

- Avec la Société PARMENTIER FRERES, pour des travaux forestiers sur des parcelles en forêt communale.
- Avec les Sociétés SOCOSPRINT et DEKLIC GRAPHIQUE pour différents travaux d'impression.
- Avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal, au titre de sa compétence centrale d'achat dans le cadre des marchés formalisés suivants :
 - Avec la Société EUROVIA ALSACE-LORRAINE, pour des travaux d'entretien et de maintenance de voirie.
 - Avec les Sociétés SUEZ SERVICES France, PEDUZZI BATIMENT et avec le groupement SUEZ EAU FRANCE, pour la reconversion de la station et l'étanchéité des réservoirs de la Station de la Vierge.
 - Avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal, pour une prestation de nettoyage régulier des locaux de l'École Supérieure d'Art de Lorraine (ESAL).
- Avec la Société DURANTON CONSULTANTS, pour un accompagnement au titre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) au sein de la ville d'Épinal.
- Avec la Société APAVE ALSACIENNE, pour la réalisation de vérifications périodiques dans le cadre d'un marché à bon de commande.
- Avec la Société RAY, pour le renouvellement des réseaux humides de la rue de Laufromont.
- Avec l'entreprise SOVODEB, pour le traitement de déchets, fixant les tarifs en fonction des prestations réalisées.
- Avec les Sociétés NG DEMOLITION/NUWA ENVIRONNEMENT, ARCHES DEMOLITION, COMPAGNIE DES GARAGES, BATI PLUS, COUVRETANCHE, M.C.V, GONSOLIN, MENUISERIE JOLY, BRICE, VILLELEC, JEAN GERARD, ROUSSEL PATRICK, CARRELAGE ET DECO et PEINTURE REUNIES pour la restructuration du groupe scolaire Paul-Emile VICTOR.
- Avec la Société PIERRE LOCATION, pour la location de matériel à destination des espaces verts.
- Avec la Société TL SYSTEMES, pour la fourniture de matériel de téléphonie.
- Avec la Société FMT DIVOUX, pour la fourniture et la réalisation de câblages informatiques.
- Avec la Société ALS DUBOIS, pour des travaux de création d'une rampe d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite.
- Avec la Société TRB TRAPDID BIGONI, pour des travaux de requalification de la rue Bel air.
- Avec la Société MATHIEU, pour l'acquisition d'une balayeuse de voirie.

- Avec la Société ANNE SAMSON COMMUNICATION, pour l'accompagnement du Musée de l'Image d'Épinal, dans sa stratégie de communication institutionnelle et événementielle, au titre de l'année 2018.
- Avec la Société RAY, pour des travaux d'aménagement dans les cimetières d'Épinal.
- Avec la Société RAY, pour la création d'une conduite d'eau potable dans le cadre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, Faubourg de Poissompré.
- Avec les Sociétés RAY et PEDDUZZI VRD, pour la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement rue Dom Pothier, rue Ferdinand Brunot et rue Lieutenant Leonard.
- Avec la Société DEVERS, pour des travaux de sécurisation de la Carrière Collot.
- Avec la Société ESPELIA, pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Plan Numérique de la Ville d'Épinal.

⇒ A l'Etablissement de conventions de louage ou de mise à disposition de locaux (alinéa 5°) :

- Au profit Madame Christelle CORVISART, pour la mise à disposition d'un appartement de type F3, sis 2 avenue Victor Hugo.
- Au profit l'Association Lydie-Académie Danse d'Épinal, pour la mise à disposition d'un local, sis à la « Maison des Associations ».
- Au profit de Madame Véronique WILHELM, pour la location d'un appartement de type F4, sis 2 avenue Victor Hugo.

⇒ A l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € (alinéa 10°) :

- Au profit de Monsieur Sébastien BAILLET, pour la vente d'une moto de marque YAMAHA, type 125 SR.

⇒ Au règlement des honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (alinéa 11°) :

- Avec les Cabinets GASSMANN, PEPE, GILLES et la SCP SYNERGIE AVOCATS pour le règlement d'honoraires dans le cadre d'une affaire Épinal/C SAHROUI MAAMAR.
- Avec la Société ALLEX, pour le règlement d'honoraires dans le cadre de la procédure de mise en fourrière de véhicules en stationnement gênant ou abusif.

- Avec la SCP SYNERGIE AVOCATS, pour le règlement d'honoraires dans le cadre de l'affaire Épinal/ Harmonie et de consultations dans le cadre d'un pourvoi en cassation.
- Avec Monsieur CHARDOT OLIVIER GEOMETRE EXPERT, pour le règlement d'honoraires dans le cadre du bornage d'un terrain, sis rue Alfred de Vigny.
- Avec la Société BARADUC DUHAMEL RAMEIX, pour le règlement d'honoraires dans le cadre d'un pourvoi en cassation.

⇒ **À l'exercice du droit de préemption (alinéa 15) :**

- Pour l'acquisition d'une partie d'un immeuble implantée sur la parcelle cadastrée AB 776 sis au 23 rue de la Maix.
- Pour l'acquisition d'une copropriété implantée sur la parcelle cadastrée AB 947 sis au 3 rue de Hamelant.

⇒ **À la demande d'attribution de subventions par tout organisme financeur (alinéa 26°) :**

- Auprès du Conseil Départemental des Vosges, au titre du Guide des Aides Départementales pour le projet de création d'une aire de fitness.

2 – DIRECTION GÉNÉRALE

2/0 – Motion de soutien

Le Conseil Municipal est appelé à émettre une motion de soutien en faveur de la mobilisation générale pour le sport français.

2/1 – Contrat de Ville 2015-2020

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le bilan à mi-parcours du Contrat-Ville, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document afférent.

2/2 – Marché de suivi animation OPAH-RU

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer, avec la société « Villes Vivantes », le marché relatif à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain et tout document y afférent.

2/3 – Avenant n° 9 à la convention de délégation de service public du stationnement payant

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n° 9 à la convention de délégation du service public du stationnement payant avec la Société Q-PARK relatif à la création d'un nouvel abonnement résident, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tout document afférent.

2/4 – Demande de subvention

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2018 auprès de la Préfecture des Vosges et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

3 – AFFAIRES FINANCIÈRES

3/1 – Budget Supplémentaire 2018

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le Budget Supplémentaire 2018 consistant en l'ajustement des crédits, l'intégration d'opérations nouvelles sur les différents budgets de la Ville et la prise en compte du Compte Administratif 2017.

3/2 – Extinctions de créances

Le Conseil Municipal est appelé à admettre, suite aux différents états établis par le Trésor Public, des créances définitivement éteintes du fait de situations de surendettement de personnes physiques et de liquidations concernant des personnes morales.

3/3 – Admissions en non-valeur

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'admission en non-valeur sur des restes à recouvrer qui seront définitivement non-encaissés après épuisement de tous les recours possibles de la Trésorerie Municipale.

3/4 - Subventions d'accompagnement au Centre des Congrès

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de subventions d'accompagnement pour la location de salles au Centre des Congrès dans le cadre des journées de location réservées par la ville.

4 – AFFAIRES TECHNIQUES

4/1 – Procédure interne de commande publique

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le retrait de la délibération du 6 mai 2010 fixant la procédure interne de commande publique, du fait de l'application de l'ordonnance n°2015-889 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

4/2 – Marché d'exploitation des installations thermiques et aérauliques

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Société COFELY, l'avenant N°5 relatif au prix du gaz P1.

4/3 – Convention constitutive d'un groupement de commandes pour des travaux de voirie

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention constitutive d'un groupement de commandes avec l'Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Épinal, relative à des travaux de voirie, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

5 – AFFAIRES GÉNÉRALES ET ÉCONOMIQUES

5/1 – Ouvertures dominicales

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les possibilités d'ouvertures dominicales par les commerçants en application de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

5/2 – Cession

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession de la parcelle forestière cadastrée CM7 Lieu-dit « Dessus Le Bois Pernot » au profit de Monsieur Patrice MATHIEU, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

5/3 – Acquisition

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'acquisition de la parcelle forestière cadastrée CV65 Lieu-dit « La Brochette » appartenant aux Consorts SOUVAY-TESTEVIDE, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

5/4 – Constitution d'une servitude de réseaux

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n°2 à la convention de constitution d'une servitude de réseaux en forêt communale d'Épinal au profit de la société RTE relatif aux modalités de révision de la redevance, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

5/5 – Baux de chasse

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'avenant n°1 aux différents baux de chasse en forêt communale relatif à la révision de la redevance des loyers, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

6 – AFFAIRES SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE

6/1 – Versement de subventions exceptionnelles aux associations sportives spinaliennes

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de subventions exceptionnelles au profit des associations sportives spinaliennes suivantes :

- pour les Macadam Cow Boys
- pour le CAM Épinal Volley-Ball
- pour le Tennis Club spinalien
- pour le Moto Club spinalien
- pour le Club de Pétanque d'Épinal
- pour les Woodmen
- pour le Club de Canoë Kayak Golbey-Épinal-Saint-Nabord (GESN)
- pour l'association handisport Épinal Golbey

7- AFFAIRES CULTURELLES

7/1 – Village et marché de Saint-Nicolas 2018

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'organisation du « Village et marché de Saint-Nicolas » qui se déroulera du 7 décembre au 7 janvier 2019, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention ou partenariat dans le cadre de cette manifestation, et à signer tout document afférent à ce dossier.

7/2 – Festival « Les Larmes du Rire » convention de partenariat avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM)

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM), fixant la participation financière de cette dernière dans le cadre du Festival « Les Larmes du Rire » qui se déroulera du 5 au 16 octobre 2018.

8 – PERSONNEL

8/1 – Déplacement des élus dans le cadre d'un mandat spécial

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la liste des élus bénéficiant d'un remboursement au titre de leurs déplacements spéciaux.